

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL D'ILLFURTH DU LUNDI 23 MARS 2015 A 20 HEURES

Sous la présidence de **Monsieur Christian SUTTER, Maire d'ILLFURTH**

Présents :

Messieurs et Mesdames **Benoît GOEPFERT**, **Danielle BUHLER**, **Jean WEISENHORN**, **Jean KLEIBER**, **Bertrand MARCONNET**, **Francis BOCHENEK**, **Christian SCHIRLIN**, **Régine DOLLE**, **Véronique GEHIN**, **Benoît WOLF**, **Anne SEITHER**, **Pierre LEHE**, **Christine BERNARD**, **Anne-Catherine SCHOENIG**, **Emilie ERISMANN**, **Myriam TOLLINI/SUTTER**, **Carine TSCHIEMBER**, **Pierre GANSER**

Absents excusés et ont donné procuration :

Messieurs et Mesdames **Fabienne BAMOND** à **Jean WEISENHORN**, **Bernard GANSER** à **Christian SUTTER** à **Benoît WOLF**, **Pierre Paul KIENTZ** à **Francis BOCHENEK**, **Renée SIMON** à **Jean KLEIBER**

Secrétaire de séance : **Madame Andrée HORN**

---oOo---

La majorité des membres en fonction étant présents, les délibérations du conseil municipal sont valables.

Monsieur **Christian SUTTER** ouvre la séance à 20 heures en souhaitant la bienvenue aux membres présents et au public. Il a une pensée toute particulière à l'attention de Monsieur **André STOECKLIN**, fidèle depuis plus de 30 ans, hospitalisé.

---oOo---

Ordre du jour

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2014
- 2) FINANCES
 - a) Approbation du compte de gestion 2014
 - b) Vote des taxes directes locales 2015
 - c) Vote des subventions de fonctionnement 2015
 - d) Acquisition d'une nouvelle sirène
 - e) Approbation du budget primitif 2015
 - f) Approbation du budget annexe 2015 – Commerce
 - g) Fixation du prix du kilowattheure bois 2013 et 2014
 - h) Approbation du budget annexe 2015 – chaufferie bois
- 3) Autorisation du droit des sols – approbation de la création d'un service commun
- 4) Divers

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2014

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2014 est approuvé à l'unanimité et signé par tous les conseillers présents.

---oOo---

2) FINANCES

a) Approbation du compte de gestion 2014

Le compte de gestion établi par le comptable du trésor est conforme au compte administratif voté le 09 février dernier.

Délibération : Approbation du compte de gestion 2014

Après s'être fait présenter le budget primitif 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer

Après avoir approuvé le 09 février 2014, le compte administratif de l'exercice 2014

Après s'être assuré que le percepteur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Le conseil municipal

Pour 23

Contre 0

Abstention 0

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part

Autorise le maire à le signer

b) VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES 2015

La commission des finances a proposé lors de la réunion du 09 mars dernier d'augmenter les taux d'imposition de 1,50 %. La commission réunie a approuvé.

Au vu des précédentes discussions, des baisses de dotation et des projets en cours, le conseil approuve l'augmentation des taux de 1.50 %.

Délibération : Fixation du montant des contributions locales et du taux d'imposition des quatre taxes pour l'année 2015

Sur proposition de la commission des finances

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire

Après délibération

Le conseil municipal

Pour 23

Contre 0

Abstention 0

FIXE les taux des quatre taxes directes locales comme suit :

Taxe d'habitation 12.62 %

Taxe foncière sur les propriétés bâties 8.39 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties 55.98 %

Cotisation foncière des entreprises 17.33 %

ARRETE les dispositions suivantes en matière de taxes directes « produit attendu » des impôts directs :

- Le produit attendu des impôts directs au titre de l'exercice 2015 est arrêté à la somme de 751 010 € (sept cent cinquante et un mille dix euros)
- Une recette de 751 000 € est inscrite à l'article 7311 du budget 2015

c) Vote des subventions de fonctionnement 2015

La liste des subventions, vue en commissions réunies le 09 mars dernier, a été modifiée.

Le Conseil Général a transmis le détail de l'aide allouée aux clubs sportifs pour les jeunes licenciés et il faut rajouter sur l'état :

. 315 € pour les Arts Martiaux d'Illfurth,

. 882 € pour le Cercle Catholique Saint Martin – basket,

. 700 € pour le Football Club d'Illfurth.

Ce qui fait un total de 20 841 € attribué sur le crédit de 23 000 € inscrit à l'article 6574 au budget 2015

Il restera à affecter 2 159 €.

Délibération : Vote des subventions de fonctionnement accordées aux associations et autres personnes de droit privé

Après avoir entendu les explications de Monsieur le maire

Vu le crédit inscrit au budget 2015 de 23 000 € pour les subventions de fonctionnement aux organismes privés

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal

Pour 23

Contre 0

Abstention 0

DECIDE d'accorder les subventions pour l'exercice 2015 conformément au tableau à la page 34 du budget 2015, pour un montant total de 20 841 €

PREND acte qu'il reste un montant de 2 159 € à affecter.

d) Acquisition d'une nouvelle sirène

Le maire informe que la sirène actuelle, mise en service en 1973, est hors service.

Il faut la remplacer. La durée de vie est de 20 ans en général. La commune a obligation d'avoir une sirène pour alerter la population en cas de risques majeurs. Des devis ont été demandés et l'offre la mieux disante est celle des établissements BODET.

Le choix s'est porté sur une sirène NP4

- Puissance du moteur : 7.5 KW –
- Portée : 4 km
- Puissance sonore : 124 db.

La puissance et la portée sont identiques à l'ancienne.

Le prix est de 14 000 € HT soit 16 800 € TTC, auquel il faut rajouter la location d'une nacelle soit 285 €/jour.

Il faut donc inscrire 18 000 € au budget principal, à la section d'investissement.

e) Approbation du budget principal primitif 2015

Le budget de fonctionnement a été vu en commission des finances le 02 février et l'investissement le 09 mars 2015 en commissions réunies.

Le budget primitif est approuvé par chapitre en fonctionnement et par programme pour l'investissement.

Section de fonctionnement - Dépenses

Chapitre 011 – Charges à caractère général <i>Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.</i>	485 200.00 €
Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés <i>Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.</i>	717 000.00 €
Chapitre 014 – Atténuation de produits <i>Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.</i>	50 250.00 €
Chapitre 022 - Dépenses imprévues <i>Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.</i>	5 000.00 €
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante <i>Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.</i>	166 700.00 €
Chapitre 66 – Charges financières <i>Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.</i>	145 000.00 €
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles <i>Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.</i>	2 500.00 €
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 571 650.00 €
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement <i>Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.</i>	266 642.79 €
DÉPENSES TOTALES DE FONCTIONNEMENT	1 838 292.79 €

Section de fonctionnement - Recettes

Chapitre 002 – Excédent de fonctionnement reporté <i>Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.</i>	6 392.79 €
Chapitre 013 – Atténuations de charges <i>Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.</i>	1 500.00 €
Chapitre 070 – Produits des services <i>Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.</i>	90 500.00 €
Chapitre 073 – Impôts et taxes <i>Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.</i>	1 073 600.00 €
Chapitre 074 – Dotations, subventions et participations <i>Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.</i>	610 300.00 €
Chapitre 075 – Autres produits de gestion courante <i>Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.</i>	55 500.00 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 838 292.79 €

La section de fonctionnement est approuvée en équilibre à 1 838 292.79 €.

Section d'investissement - Recettes

Compte 1068 – Excédent de fonctionnement <i>Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.</i>	350 000.00 €
Compte 10222 – FCTVA <i>Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.</i>	200 000.00 €
Compte 10226 – Taxe d'aménagement <i>Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.</i>	13 000.00 €
Chapitre 13 – Subventions d'investissement <i>Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.</i>	408 000.00 €
Chapitre 16 – Emprunts <i>Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.</i>	300 000.00 €
Chapitre 27 – Autres immobilisations financières <i>Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.</i>	700 000.00 €
Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement <i>Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.</i>	266 642.79 €
Soit un total de recettes d'investissement de	2 237 642.79 €

Section d'investissement - Dépenses

Chapitre 001 - Déficit d'investissement reporté <i>Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.</i>	999 939.56 €
Chapitre 16 - Remboursement d'emprunts <i>Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.</i>	292 000.00 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles <i>Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.</i>	83 000.00 €
Approbations par opération d'équipement	
Opération 12 – Voirie <i>Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.</i>	4 800.00 €
Opération 14 – Bâtiments divers <i>Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.</i>	6 000.00 €
Opération 17 – Maison des œuvres <i>Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.</i>	15 000.00 €
Opération 32 - Sécurité routière <i>Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.</i>	15 000.00 €
Opération 39 – Bibliothèque municipale <i>Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.</i>	325 000.00 €
Opération 40 – Parking de la gare et trottoirs <i>Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.</i>	88 000.00 €
Soit un total de dépenses d'investissement de	1 828 739.56 €
Chapitre 020 – dépenses imprévues d'investissement	408 903.23 €
Dépenses totales d'investissement	2 237 642.79 €

La section d'investissement est votée en équilibre pour un montant de 2 237 642.79 €.

Le budget 2015, voté en équilibre pour un montant de 4 064 735.58 € est approuvé à l'unanimité.

e) Approbation du budget annexe 2015 - commerce

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 – Charges à caractère général 1 600.00 €
Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.

Chapitre 66 – Charges financières 9 620.00 €
Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.

Total des dépenses de fonctionnement 11 220.00 €

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement 6 780.00 €
Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.

Dépenses totales de fonctionnement 18 000.00 €

Recettes de fonctionnement

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante 18 000.00 €

Recettes totales de fonctionnement 18 000.00 €

La section de fonctionnement est approuvée en équilibre à 18 000 €.

Dépenses d'investissement

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles 576 000.00 €
Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés 10 780.00 €
Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.

Dépenses totales d'investissement 586 780.00 €

Recettes d'investissement

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées 580 000.00 €
Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.

Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement 6 780.00 €
Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.

Recettes totales d'investissement 586 780.00 €

La section d'investissement est approuvée en équilibre à 586 780.00 €

Le budget annexe commerce, voté en équilibre pour 604 780 €, est approuvé à l'unanimité.

f) Fixation du prix du kilowattheure bois 2013 et 2014

L'état récapitulatif des consommations et coûts de la chaufferie bois s'élève pour l'année 2013 à 16 459.76 € pour 372 178 kWh
pour l'année 2014 à 16 728.43 € pour 220 653 kWh

Le prix de revient global est de 0.0442 € pour 2013 et de 0.0758 € pour 2014.

Délibération : Fixation du prix du kilowattheure bois – année 2013 et 2014

Vu le décompte final des consommations de 2013 et 2014

Après délibération

Le conseil municipal

Pour 23
Contre 0
Abstention 0

FIXE à 0.0442 € le prix du kwh pour la saison de chauffe 2013

FIXE à 0.0758 € le prix du kwh pour la saison de chauffe 2014

RAPPELLE que le prix de l'abonnement annuel (septembre à mai) est fixé à 75 €

g) Approbation du budget annexe 2015 – chaufferie

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 – Charges à caractère général 48 000.00 €
Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.

Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés 2 000.00 €
Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.

Dépenses totales de fonctionnement 50 000.00 €

Recettes de fonctionnement

Chapitre 70 – Produit des services, du domaine et ventes diverses 50 000.00 €
Ce chapitre est approuvé à l'unanimité

Recettes totales de fonctionnement 50 000.00 €

Le budget annexe Chaufferie, voté en équilibre à 50 000 €, est approuvé à l'unanimité.

3) Autorisation du droit des sols

Approbation de la création d'un service commun

CREATION D'UN SERVICE COMMUN AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET LES COMMUNES MEMBRES POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS

Le maire rappelle que la loi dite « ALUR » abaisse le seuil de mise à disposition gratuite des services instructeurs de l'Etat de 20.000 à 10.000 habitants pour les communautés compétentes en matière de PLU. La date de fin de cette mise à disposition est le 30 juin 2015.

Lors de sa séance du 27 septembre dernier, le Conseil de la Communauté de Communes a décidé la création d'un service commun, avec les communes membres, pour l'instruction des autorisations du droit des sols. Le financement du service sera assuré via une facturation à l'acte aux communes.

Le service commun sera géré par la Communauté de Communes, l'agent étant intercommunal et relevant du pouvoir disciplinaire de son Président. Une fois ce service créé et l'agent embauché, une convention gérant le fonctionnement du service commun sera conclue entre celle-ci et les communes membres. Cette convention sera à transmettre pour avis au Comité Technique Paritaire par la Communauté de Communes.

La Communauté de Communes d'Altkirch optant pour le même mode de fonctionnement, une mutualisation pourra s'opérer entre les deux communautés, via une prestation de services, pour pallier les absences des agents en charge de l'instruction des dossiers.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE la création d'un service commun avec la Communauté de Communes et les communes membres ayant pour objet l'instruction des autorisations du droit des sols.

---oOo---

4) DIVERS

Comité consultatif des sapeurs-pompiers volontaires

Monsieur Christian SCHIRLIN, chef du corps des sapeurs-pompiers fait un rapport succinct de la réunion du comité consultatif communal du 13 mars dernier.

En 2014, les sapeurs-pompiers ont effectué 97 interventions dont 50 % de secours à personnes ;

- 52 % d'interventions de jour
- 62 % de présence aux manœuvres
- 3700 heures de formation en 2014.

Le comité consultatif fonctionne au niveau disciplinaire et est décisionnaire. Il faut un élu par grade. Actuellement, les membres du corps sont répartis en 5 grades. En 2014, la commune a désigné 4 élus, il faut donc désigner un élu complémentaire. Monsieur Bertrand MARCCONNET est proposé et accepte.

Délibération : Comité consultatif des sapeurs-pompiers volontaires

Vu sa délibération du 14 avril 2014 désignant Messieurs Christian SUTTER, Francis BOCHEHENK, Bernard GANSER et Pierre Paul KIENTZ, membres du comité consultatif des sapeurs-pompiers volontaires

Vu l'assemblée générale du 13 mars dernier

Vu que le corps actuel est composé de cinq grades

Après délibération

Le conseil municipal

A l'unanimité

Désigne Monsieur Bertrand MARCCONNET, délégué au comité consultatif des sapeurs-pompiers volontaires.

Demande d'agrément de garde-chasse demandée par l'association de chasse saint Brice

Pour le lot 2 de la chasse communale

Il s'agit de Messieurs André KLEIBER et de Charles BRISINGER

Pour la période du 1^{er} février 2015 au 31 janvier 2017.

Délibération : CHASSE lot n° 2 – Agrément de garde-chasse

Vu la demande présentée par Monsieur Michel VEZ, président de la société de chasse Saint-Brice, adjudicataire du lot de chasse n° 02

Après délibération

Le Conseil Municipal

POUR	23
CONTRE	0
ABSTENTION	0

DONNE un avis favorable pour l'agrément de Monsieur André KLEIBER, né le 31 juillet 1944 à Luemschwiller, demeurant à Luemschwiller, 3 rue de la Chapelle

et Monsieur Charles BRISINGER, né le 2 mars 1955 à Mulhouse, demeurant à Luemschwiller, 10 impasse de la Forge

en qualité de gardes-chasse privés du lot n° 2 de la commune.

Monsieur Jean KLEIBER questionne sur l'avancement de la Zac du Feldele. Monsieur Benoit GOEPFERT précise que la convention d'aménagement conclue le 19 décembre 2002 avec Domial arrivera à terme en 2017. Le concessionnaire a acquis des terrains et effectué des travaux pour un montant de 1 600 000 € et rembourse un emprunt de 800 000 €
Soit nous reconduisons avec Domial, soit nous cherchons un nouveau concessionnaire, mais avant la reprise un décompte final sera établi et la commune devra payer le déficit. Au final la commune sera propriétaire des terrains qui seront mis en vente. Il ne faut pas se précipiter ni attendre la fin de la concession.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le maire lève la séance à 21h30.